

RNCP n° : 39923

CERTIFICATEUR : MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION

DATE DE L'ENREGISTREMENT : Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020

MAJ LE : 26/03/2025

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation en soins infirmiers est réglementée par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier(e) et donne lieu à la délivrance du grade licence dans le système licence master doctorat (LMD).

Cette formation permet l'acquisition de dix compétences infirmières indispensables pour l'obtention du diplôme d'Etat :

1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et construire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner les interventions soignantes
10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation

La formation en soins infirmiers conduit à un diplôme d'Etat et à l'obtention de 180 ECTS (European Credit Transfer System). Elle vise l'acquisition des dix compétences infirmières nécessaires pour répondre aux besoins de santé des personnes.

### DUREE DE LA FORMATION

La durée du contrat d'apprentissage varie en fonction de sa date de signature.

- **Signature en 2<sup>ème</sup> année d'étude** → Contrat de 24 mois maximum

	Formation théorique	Formation clinique	Temps employeur congés annuels inclus
2 <sup>ème</sup> année	700 heures	700 heures	<i>Précisé sur la calendrier personnalisé d'alternance annexé à la convention de formation</i>
3 <sup>ème</sup> année	525 heures	875 heures	<i>Précisé sur la calendrier personnalisé d'alternance annexé à la convention de formation</i>

- Rentrée 2<sup>ème</sup> année prévue le 01/09/2025.
- Date prévisionnelle de diplomation : mi-juillet /2027.

- **Signature en 3<sup>ème</sup> année d'étude** → Contrat de 12 mois maximum

	Formation théorique	Formation clinique	Temps employeur congés annuels inclus
3 <sup>ème</sup> année	525 heures	875 heures	<i>Précisé sur la calendrier personnalisé d'alternance annexé à la convention de formation</i>

- Rentrée 3<sup>ème</sup> année prévue le 27/08/2025
- Date de diplomation mi-juillet 2026.

La formation théorique de l'apprenants prend en compte toutes les activités de formation. (Cours, cours magistraux en présence non obligatoire, séminaires, travaux dirigés, mémoire, travail personnel, évaluations, suivi pédagogique...) et toutes les formes d'enseignement (présentiel, à distance, en ligne...).

### TARIF

**Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur. :**

- Pour **l'employeur privé**, ces frais de formation sont pris en charge par l'OPCO.
- Pour **l'employeur public**, l'ANFH ou le CNFPT peuvent participer au financement des frais de formation.

### PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION

- Etre admis au sein de l'IFSI du CHU de Bordeaux.
- Pour un apprentissage à partir de la 2<sup>ème</sup> année : Avoir validé en première année de formation l'ensemble des stages, l'UE 2.10-4.1-5.1-la FGSU et avoir au minimum 2 UE théoriques en dettes.
- Pour un apprentissage à partir de la 3<sup>ème</sup> année : Etre admis en 3<sup>ème</sup> année.
- Avoir un contrat d'apprentissage ou obtenir une promesse d'engagement.
- Etre âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. (Dérogations à la limite d'âge de 30 ans suivant dispositions légales notamment lorsque le contrat est conclu par une personne reconnue travailleur handicapé, sportif de haut niveau et pour les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est conditionnée à l'obtention du diplôme).

## MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| • Réunions d'information sur l'apprentissage auprès des étudiants | Mai 2025                        |
| • Dossier de candidature à disposition sur le site du CFA         | après la réunion d'information. |
| • Dépôt des candidatures  | entre mai et juin 2025          |
| • Signature des contrats  | à partir du 1 septembre 2025    |
| • Rentrée   | septembre 2025                  |

## MODALITÉS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

**Les outils pédagogiques proposés aux apprenants sont variés et s'appuient sur les nouvelles technologies en pédagogie.**

**La formation est organisée sur des temps pédagogiques en présentiel et en distanciel, synchrones et asynchrones.**

**Un enseignement théorique**, basé sur une pédagogie active et participative, proposant :

- Des cours magistraux en présentiel ou distanciel à partir de capsules
- Des travaux pratiques avec des professionnels du terrain
- Des travaux dirigés
- Des QUIZ d'intégration des connaissances
- Des visioconférences
- Des ateliers de simulation
- Des ateliers de ressources pédagogiques
- Une plateforme numérique
- Des rencontres et des témoignages de professionnels
- Des travaux en inter professionnalité

**Un enseignement clinique favorisant :**

- L'acquisition d'une posture réflexive en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels et d'autres étudiants
- Une prise progressive d'initiatives et de responsabilité
- L'acquisition de compétences relationnelles, techniques et organisationnelles pour proposer des soins de qualité et s'inscrire dans un travail en collaboration

Pour cela, un livret de suivi en milieu professionnel est à disposition de l'apprenant : le Portfolio.

**Un suivi pédagogique individuel et collectif à l'IFSI et en stage** permet à chaque apprenant d'être accompagné dans ses apprentissages, d'évaluer sa progression et de construire son projet professionnel.

## INTERVENANTS

- Enseignant universitaire
- Infirmiers
- Médecin, pharmacien
- Psychologie, Sociologue, Anthropologue
- Directeur d'établissement de santé
- Professionnels de santé...

Ils interviennent pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique de l'IFSI.

## MODALITES D'EVALUATION

**Formation théorique :**

Les modalités des évaluations sont fixées pour chacune des Unités d'Enseignement (UE) dans le référentiel de formation.

Elles se déclinent sous les formes suivantes :

- Evaluations de connaissances (QCM, QROC)
- Evaluations à partir d'études de situations (travail d'analyse)
- Evaluations comportant des pratiques simulées

Les évaluations peuvent se faire de manière individuelle ou en groupe, à l'écrit ou à l'oral.

**Un travail de fin d'études sur un sujet d'intérêt professionnel** est élaboré sur la 3<sup>e</sup> année de formation. Il comprend un mémoire et une argumentation orale.

Chaque unité d'enseignement est évaluée, sa validation apporte des ECTS (crédits européens transférables)

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 ECTS.

**Formation clinique :**

L'étudiant est évalué sur les compétences qu'il a mobilisées lors des activités de soins. L'étudiant utilise le portfolio pour construire son parcours d'apprentissage, noter ses objectifs de stage et ses acquisitions, accompagné par un tuteur de stage.

Les étudiants ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens obtiennent le Diplôme d'Etat Infirmier

## INDICATEURS DE RESULTAT

Les indicateurs de résultats cités à l'article L. 6111-8 du Code du travail, sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics. Nous vous informons de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

## BLOC DE COMPETENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	Possibilité d'équivalence <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Selon la nomenclature des diplômes, le Diplôme d'Etat d'Infirmier est un diplôme de <b>niveau 6</b> .	Possibilité de passerelles <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
--	--	--

## SUITE DE PARCOURS

**Cursus universitaire** vers un master, puis éventuellement un doctorat.

**Spécialisation post DE** : Etudes conduisant à une spécialisation :

- Puéricultrice
- Infirmier de bloc opératoire (IBODE)

**Spécialisation post-diplomation après avoir exercé en qualité d'IDE** :

- Infirmier aide anesthésiste (IADE) après deux ans d'exercice
- Infirmier en Pratique Avancée (IPA) après trois ans d'exercice
- Cadre de santé après quatre ans d'exercice.

## DEBOUCHES

L'infirmier (e) peut exercer dans les établissements publics et privés, hospitaliers et extra hospitaliers (EHPAD, structures d'accueil de personnes handicapées, services de soins à domicile, entreprises, établissements scolaires...) ou s'installer en libéral après avoir travaillé au moins 24 mois minimum dans une des structures précédentes.

L'infirmier(e) peut également exercer dans le cadre de missions humanitaires.

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les apprenants en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

L'Institut des Métiers de la Santé agit pour permettre à tous les apprenants en situation de handicap de poursuivre la formation dans les meilleures conditions. L'obligation d'accessibilité aux savoirs se matérialise par le biais d'aménagements particuliers : aménagements du cursus, des dispenses d'assiduité, des adaptations du parcours de stage, des mesures compensatoires par des aides humaines ou techniques, du soutien à l'apprentissage.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation et la consultation du registre public d'accessibilité, vous pouvez contacter

**Monsieur Paul KUENEMANN** [paul.kuenemann@chu-bordeaux.fr](mailto:paul.kuenemann@chu-bordeaux.fr)

## CONTACT

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS : IFSI**

Département de scolarité

- IMS site Pellegrin 05 56 79 54 37
  - IMS site Xavier ARNOZAN 05 57 62 30 70
  - IMS Antenne Arcachon 05 24 19 03 73
- @ [ifsi@chu-bordeaux.fr](mailto:ifsi@chu-bordeaux.fr)

**CFA**  **IMS-Hôpital Xavier ARNOZAN**, Avenue du Haut-Lévêque, 33604 PESSAC CEDEX

@ [cfa.ims@chu-bordeaux.fr](mailto:cfa.ims@chu-bordeaux.fr)  
[Notre Centre de Formation d'Apprentis](#)